

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL
BUREAU VAN DE

PRESSE-MEDELLESE

MITTEILUNG AN DIE PRESSE

PRESS-RELEASE

INFORMATION A LA PRESSE

INFORMAZIONE ALLA STAMPA

MEDEDELING AAN DE PERS

Brussels, 29 May 1975

SUMMARY OF THE STATEMENT ON CONSUMER POLICY BY MR. CARLO SCARASCIA MUGNOZZA,
VICE-PRESIDENT OF THE COMMISSION, TO THE ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE
Brussels, 29 May 1975

Mr. Scarascia Mugnozza stated that the Council's adoption of the consumer protection and information programme was a further step forward in the direction already taken at the Paris Summit of 1972, to promote Community measures for improving the quality of life. It revealed a new outlook on consumer interests. The consumer was no longer to be considered a buyer or a user; all aspects of social activity were of interest to him. Mr. Scarascia Mugnozza regretted the time-lag in the Council's adoption of the Community programme, which constituted a real charter of consumer rights. It was therefore interesting to note that so far manufacturers had been paying much greater attention to Community policies than consumers. The difference in economic strength between suppliers and purchasers was also noticeable. The Community programme took account of the fact that consumers had discovered their powers as individuals to be very limited. They had tried to organise themselves into an association, to protect their interests, but their movement was meeting with the same difficulties in gaining State and legal recognition as had the trade unions a century ago. In this period of inflation, consumers' associations were particularly important. Their efforts had aroused interest among the most passive layers of the population, and their membership was constantly increasing.

Mr. Scarascia Mugnozza then outlined the measures undertaken by the Commission to implement the Community programme. As regards the protection of consumer health and safety, progress was now being made in harmonizing farm and industrial legislation.

The Scientific Committee for Foodstuffs had made important contributions in the sphere of health, regarding colourants, for example, or mercury in fish. The Commission was now working on a series of texts for the protection of consumers' economic interests. Government experts were studying a Commission proposal on consumer credit, and product responsibility.

The Commission would shortly be referring draft directives to Member States on misleading advertising and door-to-door sales. The Commission had also initiated a study of arbitration procedures, courts and other methods of awarding damages, in the matter of compensation to consumers. Documents were being prepared on the overall criteria on which consumer protection in the various directives should be based. To ensure that consumers were properly informed, work was now under way on labelling, and food pricing. The Commission was trying to improve its cooperation with the Statistical Office, so that the most significant figures on prices could be published quickly. Concerning consumer consultation, the Commission appreciated the work performed by the Consumers' Consultative Committee which it had set up. Study was to be carried out of the criteria for addressing the representative nature of consumers' organizations.

In reply to the observations made by members of the Economic and Social Committee, Mr. Scarascia Mugnozza stated that in the current inflationary situation, which was of concern to all households, it was essential for consumers to have a voice in the matter of fixing prices, even though price policy was, of course, a part of general economic policy. The Commission would be asking consumer organizations to provide details of any study or proposal on the subject, so that consumer views could be taken into account. Mr. Scarascia Mugnozza underlined the considerable contribution made by the Consumers' Consultative Committee in the course of the Commission's internal decision-making procedures. He also hoped that the Commission would receive regular reports concerning the Economic and Social Committee's discussions on consumer policy.

TALSMANDENS GRUPE
SPRECH
SPOKESM,
GRUPE DU
GRUPPO DE
BUREAU VAN DI

**PRESSE-MEDDELELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS**

Bruxelles, le 29 mai 1975

**RESUME DE L'INTERVENTION DE M. CARLO SCARASCIA-MUGNOZZA,
VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION, AU COMITE ECONOMIQUE ET
SOCIAL SUR LA POLITIQUE DES CONSOMMATEURS,**

Bruxelles, le 29 mai 1975

M. Scarascia-Mugnozza a souligné que l'adoption par le Conseil du programme pour la protection et l'information des consommateurs s'inscrit dans la ligne tracée par le Sommet de Paris de 1972 visant à privilégier l'action de la Communauté pour une amélioration de la qualité de la vie. Cela signifie que les problèmes des consommateurs acquièrent une dimension nouvelle. Le consommateur ne doit plus être considéré comme un acheteur ou un usager; il s'intéresse à tous les aspects de la vie sociale qui peuvent le concerner en tant que consommateur. Le programme communautaire, dont M. Scarascia-Mugnozza a regretté le retard avec lequel il a été adopté par le Conseil, constitue une véritable charte des droits des consommateurs. C'est pourquoi il tient compte du fait que jusqu'ici les producteurs se sont révélés bien plus attentifs aux politiques communautaires que les consommateurs. l'on constate également un déséquilibre entre la force économique des fournisseurs et celle des acheteurs. Le programme communautaire reconnaît que les consommateurs ont appris qu'en tant qu'individus leur pouvoir est bien limité. Ils ont cherché à s'organiser en association pour protéger leurs intérêts. Mais le mouvement des consommateurs rencontre les mêmes difficultés pour se faire connaître par l'Etat et la législation que les syndicats il y a un siècle. Dans cette période d'inflation le rôle des associations des consommateurs est particulièrement important. Leurs efforts soulèvent l'intérêt des couches les plus passives de la population et le nombre de leurs adhérents augmente régulièrement.

M. Scarascia-Mugnozza a ensuite exposé les lignes de l'action entreprise par la Commission pour assurer la mise en oeuvre du programme communautaire. En matière de protection de la santé et de la sécurité des consommateurs des progrès sont en cours dans le rapprochement des législations en matière agricole et dans le secteur industriel. Le comité scientifique sur l'alimentation permet une contribution importante sur les questions de santé comme on l'a constaté par exemple en matière de substances colorantes ou de mercure dans le poisson. Pour la protection des intérêts économiques des consommateurs, la Commission est en train de travailler sur une série de textes. Les experts gouvernementaux étudient un projet de la Commission en matière de crédits à la consommation et de responsabilité pour le fait du produit.

Prochainement la Commission saisira les Etats membres de projets de directive en matière de publicité mensongère et de vente porte-à-porte. Pour la réparation des dommages subis par les consommateurs, la Commission a lancé une étude sur les procédures d'arbitrage, les tribunaux et les autres instruments de réparation. Un dossier est en cours de préparation sur les critères généraux devant inspirer la protection des consommateurs dans les différentes directives les concernant. Afin d'assurer l'information des consommateurs des travaux sont en cours en matière d'étiquetage et de prix des aliments. La Commission s'efforce d'améliorer sa coopération avec l'Office Statistique, afin de pouvoir publier rapidement les

chiffres plus significatifs sur les prix. En matière de consultation des consommateurs la Commission apprécie les travaux fournis par le Comité consultatif des consommateurs qu'elle a créé en son sein. Une étude sera effectuée pour établir les critères de représentativité des organisations des consommateurs.

En réponse aux remarques de membres du Comité économique et social, M. Scarascia-Mugnozza a précisé que dans la situation actuelle d'inflation et de préoccupation des ménages, il est indispensable que les consommateurs aient la possibilité de se manifester en matière de formation de prix et cela même si, bien entendu, la politique des prix fait partie du cadre plus général de la politique économique. La Commission sollicitera les organisations des consommateurs à lui faire parvenir toute étude ou suggestion en la matière de sorte qu'elle puisse également tenir compte du point de vue des consommateurs. M. Scarascia-Mugnozza a insisté également sur la contribution importante que le Comité consultatif des consommateurs est amené à donner au cours des processus décisionnels internes à la Commission. Il souhaiterait également que la Commission puisse bénéficier avec régularité des débats du Comité économique et social en matière de politique des consommateurs.